



# NOTE DE SÉCURITÉ

## SAFETY NOTE

# NS 26

Éditée en 1993 par: TIS/GS

Original: français

### RAPPEL DES REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE DANS LES ATELIERS

- Est considéré comme ATELIER tout local comportant au moins une machine-outil non portative.
- Le personnel doit se conformer aux règles de sécurité définies par les documents relatifs à la sécurité (SAPOCO/42, codes, instructions, notes, etc.) disponibles auprès des responsables d'atelier.
- Le personnel ne doit pas travailler seul dans le cas où il existe un danger sérieux (Code de Sécurité A6).

#### 1 REGLES GENERALES DE SECURITE :

- Les machines-outils doivent être équipées des dispositifs de sécurité réglementaires.
- Les machines-outils ne peuvent être utilisées que par du personnel **qualifié** et **autorisé** par le responsable de l'atelier.
- Les dispositifs de sécurité des machines (protections électriques ou mécaniques) ne doivent pas être modifiés ou retirés sans l'autorisation du responsable de l'atelier. En particulier, les écrans de protection doivent être utilisés (risque d'éjection de pièces, de projection de copeaux, de liquides, etc.).
- Les allées, passages et places de travail doivent être libres, propres et dégagés d'objets, les flaques d'huile résorbées et les copeaux balayés fréquemment.
- L'utilisateur doit signaler au responsable de l'atelier tout risque ou anomalie rencontré.
- Le port de vêtements de travail adaptés (non flottants) et de chaussures de sécurité est **obligatoire**. Les cheveux flottants doivent être retenus pour éviter tout risque de scalp. Le port de protections individuelles supplémentaires (lunettes, gants, tabliers, masques, protecteurs d'ouïes, etc.) pour des travaux spécifiques peut être demandé.

#### 2 QUELQUES REGLES PARTICULIERES CONCERNANT CERTAINES MACHINES-OUTILS USUELLES :

- Meules:** Le montage des meules et leur utilisation doivent être conformes aux prescriptions du fabricant, le support d'outils doit être réglé à moins de 2 mm de la meule.
- Tours:** Lors de l'usinage de longues barres dépassant la poupée fixe, protéger la partie saillante. Le retrait des copeaux doit se faire avec gants et crochet.
- Perceuses:** Ne pas maintenir à la main la pièce à forer lorsque celle-ci risque de tourner.
- Cisailles, presses, plieuses:** L'épaisseur des tôles ne doit pas être supérieure à celle recommandée par le constructeur. Respecter les conditions normales d'utilisation de ces machines qui sont classées parmi les machines dangereuses (ne pas travailler par l'arrière de la machine).
- Scies à ruban:** Utiliser le guide de la table; le guide de protection de la lame doit être réglé correctement.

#### 3 QUELQUES REGLES CONCERNANT LA SOUDURE OXY-ACETYLENIQUE, A L'ARC, TIG ET MIG :

- Etat du matériel:** Les bouteilles de gaz seront toujours attachées, les tuyauteries seront en bon état et fixées par des colliers. Les manodétendeurs seront vérifiés régulièrement selon le Manuel Gaz inflammables. Les postes électriques doivent être connectés à la terre; les câbles, raccords, pinces électrodes seront en bon état et isolés convenablement.
- Equipement de protection et utilisation:** Utiliser des lunettes, écrans, gants adaptés et en bon état. Protéger les autres travailleurs en utilisant des écrans appropriés pour arrêter efficacement le rayonnement (soudure à l'arc et à l'argon). Utiliser des aspirations locales adaptées aux divers types de soudures pour évacuer les fumées et l'ozone.

#### 4 TRAVAUX DIVERS :

- Dépannage, intervention:** Effectuer les **consignations** nécessaires, électriques, hydrauliques et pneumatiques, et s'assurer de la dissipation des énergies résiduelles.
- Intervention dans un espace confiné** (intérieur de cuves, de réservoirs, d'enceintes): **Se conformer impérativement au Code A4** (permis d'entrée, évacuation des fumées, des gaz, apport d'air frais, pose d'un tapis isolant en caoutchouc, etc.).
- Travail avec des produits chimiques, toxiques:** Prévenir le chef direct, **se conformer au Code B**. L'utilisation de ces produits doit se faire dans des locaux appropriés et ventilés.
- Manutention:** L'emploi d'engins de levage, de ponts roulants ou de clarks ne peut être fait que par du personnel habilité.
- Hygiène et propreté:** Les vestiaires, réfectoires et réfrigérateurs doivent être tenus propres; ne pas entreposer des produits dangereux et des aliments dans le même placard ou réfrigérateur.

### ACCIDENTS

#### Appeler les pompiers: 112 et attendre leur arrivée

Le responsable de l'atelier et le chef de groupe doivent être prévenus par l'accidenté ou par un témoin. Toujours faire une déclaration d'accident (voir Code A2). Pour les membres du personnel du CERN, remplir un HS50 en cas de blessures.

Pour tout problème spécifique de sécurité, contacter le responsable de l'atelier ou un représentant de la Commission TIS.

Le responsable de l'atelier est: ..... Tél. ....